



## Donation de grands parents à petits enfants

Par **cjoker**, le **04/04/2015** à **11:40**

Question:

J'ai 52 ans, un fils d'un premier mariage et une maladie dégénérative. Sachant que je vais très probablement partir avant mes parents; qui ont prévu de me transmettre leur patrimoine après que le dernier aura fermé les yeux; comment faire pour que mon fils reçoive directement la nue propriété de cet héritage immobilier avant ma mort.

A l'avance un grand Merci pour me mettre sur la voie.

Par **domat**, le **04/04/2015** à **11:52**

bjr,

si vous décédez avant vos parents, votre fils héritera à votre place par le système de la représentation avec les droits de successions d'un enfant.

vos parents ne peuvent léguer à leur petit fils que la quotité disponible et les droits de successions à payer seront plus élevés.

donc à mon avis, il vaut mieux de ne rien faire et à votre décès, votre fils héritera à votre place et fiscalement dans les conditions d'un enfant.

vous pouvez consulter un notaire.

cdt